

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

LES
SOCIÉTÉS SAVANTES
DE LYON

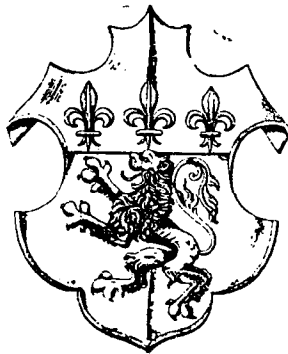
RAPPORT

PRÉSENTÉ

PAR LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE

V^e Section. — Enseignement.

V^e SOUS-SECTION. — SOCIÉTÉS SAVANTES



LYON

A. REY ET C^{IE}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

4, RUE GENTIL, 4

1900

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES LYONNAIS.

La Société des bibliophiles lyonnais a été fondée à Lyon sur l'initiative de M. Léon Galle, le 21 avril 1885. Ses membres ne doivent pas dépasser le nombre de vingt. Les statuts de la Société se trouvent en appendice à la suite de cette notice.

D'après l'article VII de ces statuts, « le but de la Société est de publier des manuscrits et de réimprimer des livres rares intéressant la région. » Cet article, très sommaire, demande quelques développements qui feront le sujet de cet exposé.

Outre ce but clairement exprimé, et dont la Société n'a jamais dévié depuis sa fondation, elle a aussi comme principal objectif de favoriser, de perfectionner et d'encourager l'art typographique à Lyon. Toutes ses publications se font remarquer par leur exécution soignée, le choix du papier, des caractères et des ornements typographiques dont la plupart ont été dessinés exclusivement pour l'usage de la Société. Les ouvrages qu'elle a publiés ont été préparés et mis au point par ses soins ; l'imprimeur n'a eu que le travail strictement matériel à accomplir sous la direction de l'un des membres de la Société.

La Société n'a pas d'imprimeur attitré. Tout au contraire, elle s'est plu, sans aucun parti pris, à faire appel aux imprimeurs de Lyon et de la région, dont l'outillage perfectionné, le personnel expérimenté et habile lui offraient toute garantie pour la bonne exécution de ses livres. C'est ainsi que les maisons Mougin-Rusand, Pitrat (aujourd'hui Alexandre Rey), Waltener, Emmanuel Vitte, de Lyon, Protat, de Mâcon, ont signé ses publications. Il existe à Lyon plusieurs autres maisons, dont les travaux artistiques ne le cèdent en rien à ceux de leurs confrères ci-dessus nommés. La Société compte bien un jour ou l'autre demander leur concours pour ses nombreuses publications projetées.

La Société n'a point adopté un format uniforme pour ses publications ; cela n'était pas possible, étant donné leurs genres si variés. On ne pourrait présenter sous le même aspect la réimpression d'une petite plaquette du xv^e siècle et un volumineux et austère cartulaire. Les réimpressions d'ouvrages anciens ont été faites dans le

format des originaux, avec des caractères *ad hoc*, des bandeaux des culs-de-lampe, des fleurons dessinés dans le style de l'époque. Les ouvrages d'érudition ont été imprimés dans le format qui convient à leur destination, depuis l'in-4 jusqu'à l'in-18.

Les publications de la Société des bibliophiles lyonnais peuvent se diviser en deux classes : publications savantes, publications de pure curiosité. Les premières ont été tirées en nombre suffisant pour les mettre à la portée du public instruit et lettré. Elles ont été mises en vente soit par souscription, soit par l'entremise des libraires. Il a toujours été fait préalablement à leur apparition, la publicité nécessaire pour les faire connaître.

La Société n'a pas d'autres ressources que les cotisations de ses membres : elle n'a pas reculé devant les plus grands sacrifices pour faire profiter le public de ses travaux. La balance des comptes pour les ouvrages mis en vente n'a jamais pu s'établir qu'avec un sérieux déficit.

De chaque ouvrage publié, il a été tiré un exemplaire spécial, offert gracieusement à la Bibliothèque de la ville de Lyon.

Au commencement de l'année 1887, la Société publiait son premier ouvrage. C'est la réimpression en fac-similé phototypique d'un très curieux et fort rare volume dont voici le titre :

*La merueille | se hystoire de lesperit qui | depuis nagueres
cest ap | paru au monastere des re | ligieuses de Saint Pierre | de
lyō, Laquelle est plai | ne de grant admiration ; | comme lon
pourra veoir par la lecture de ce present liure |* marque de l'imprimeur.

A la fin : *Cy fine ce present traicte nouvelle | ment imprime à
paris en la rue Saint | Jacques a lenseigne du chasteau rouge |
près les mathurins. Lequel fut achevee | d'imprimer le xv^e iour
doctobre lan mil cinq cens xxviii, petit in-4^o gothique de 56 feuillets non chiffrés, titre rouge et noir, orné de dix figures sur bois à pleine page.*

L'original appartient à la bibliothèque de la ville de Lyon, fonds Coste, n° 2776. Cette nouvelle édition a été tirée par Mougin-Rusand, imprimeur, sans aucune composition de texte ; chaque page de l'original étant reproduite par un cliché. — 100 exemplaires.

En 1888 parurent les *Récits de Messire P. Milliet, curé de Notre-Dame de la Platière (1629-1651)* publiés et annotés par Ferdinand

FRÉCON, Lyon (imprimerie de Pitrat aîné), 1888, in-8° de xiv et 74 pages, titre rouge et noir, papier de Hollande, orné d'une vue à l'eau forte de l'ancienne église de la Platière, démolie à la fin du siècle passé, de dessins représentant la porte du prieuré de la Platière, le sceau des prieurs au xiii^e siècle, les armes de Guillaume de Riverie, et de deux plans en couleurs du quartier et de l'ancienne paroisse de la Platière. — 40 exemplaires.

Ces *Récits* ne sont, à proprement parler, que des notes écrites au jour le jour par un curé de la Platière, relatant les principaux événements dont la ville de Lyon était le théâtre à cette époque. Elles sont disséminées sur les registres paroissiaux de la Platière, conservés aux archives municipales de la ville de Lyon. C'est un intéressant petit volume, plein de saveur et de couleur locale. Il est à remarquer que les anciennes relations de ce genre sont très rares à Lyon ; aussi la Société des bibliophiles a-t-elle cru devoir donner à ces modestes notes une place honorable dans l'histoire des mœurs de la cité.

Le poète parisien Charles Fontaine a séjourné de longues années à Lyon. Il faisait partie de cette réunion d'érudits, de poètes et de lettrés, si brillante à Lyon pendant le xv^e siècle. Parmi ses nombreux ouvrages de poésie, deux offrent un intérêt particulier pour les Lyonnais, ce sont les : *Estreines a certains seigneurs et dames de Lyon* (1546) et *l'Ode de l'Antiquité & Excellence de la Ville de Lyon* (1557). Ce dernier ouvrage a été réimprimé par la Société en 1889. *Ode de l'Antiquité & Excellence de la Ville de Lyon*, composée par Charles FONTAINE, Parisien, annotée par William POIDEBARD, Lyonnais. Lyon, imprimerie Mougin-Rusand, 1889, petit in-8°, de 5 feuillets non chiffrés pour le titre et la préface, 32 pages pour l'*Ode* et diverses poésies, et xxxiv pages pour les notes ; papier de Hollande. — 40 exemplaires.

Le titre de l'édition originale est reproduit en fac-similé. Cette réimpression est faite page par page sur l'original avec des caractères similaires. A la suite de l'*Ode* se trouvent de nombreuses petites poésies, dédiées aux personnes occupant de hautes places dans le corps consulaire, le gouvernement de la province et l'administration de la justice de Lyon. Les notes dues à un érudit lyonnais, bien connu par de nombreuses recherches sur les anciennes familles, contiennent de curieux détails sur les personnages cités, et donnent au livre un réel intérêt documentaire. A la

fin, on a ajouté la bibliographie de Charles Fontaine, par M. Léon GALLE, qui a apporté dans ce petit travail des matériaux inconnus aux principaux bibliographes.

L'année suivante, en 1890, la Société publiait encore un document littéraire du xvi^e siècle : *La Citadelle Lyonnaise*, par Jean Aimé de Chavigny, poème inédit du xvi^e siècle, publié et annoté par Ferdinand Villepelet, archiviste du département de la Dordogne. A Lyon, imprimerie de A. Waltener et C^{ie}, 1890, petit in-8^o de xvi et 20 pages, papier de Hollande. — 40 exemplaires.

Une préface très substantielle de M. Villepelet expose que, en 1886, les archives de la Dordogne recevaient en don gracieux de M. le marquis de Carbonnières un lot important de documents se rapportant au capitaine François de Carbonnières de Chambéry, gouverneur de Maubert-Fontaine, de Rocroy, puis de la citadelle de Lyon. Parmi ces pièces, on remarque la copie d'un poème de l'écrivain Bourguignon, Jean-Aimé de CHAVIGNY, intitulé : *La Citadelle Lyonnaise*, et dédié à François de Carbonnières.

L'auteur est connu par plusieurs ouvrages en prose et en vers. Ce petit poème, d'une médiocre valeur littéraire, rappelle un des épisodes les plus émouvants de l'histoire de Lyon ; c'est à ce titre qu'il a été tiré de l'oubli par la Société des bibliophiles.

Trois ans après, en 1893, la Société publiait un important recueil de documents : *Cartulaire des fiefs de l'Eglise de Lyon (1173-1521)* publié avec une introduction et des notes par Georges Guigue, ancien élève de l'École des chartes. A Lyon, Emmanuel Vitte, imprimeur, 1893, grand in-4 de xvi et 580 pages, papier vélin teinté, tiré à 100 exemplaires. Cet ouvrage est orné de huit bandeaux, dus au crayon d'un dessinateur héraldique de talent, M. Florentin BENOIT, de sceaux d'archevêques, reproduits en simili-gravure, et d'une quantité considérable de seings de notaires. Les bandeaux ont pour motifs principaux des monnaies féodales des archevêques de Lyon et de Vienne, accostées de lions et de dauphins, entremêlées d'ornements tirés d'anciens manuscrits. Le volume est terminé par la table analytique des pièces, la table alphabétique de tous les noms cités. De plus, un index numismatique, par M. Henry MORIN-PONS, contenant la description et l'historique de toutes les monnaies figurées sur les bandeaux, vient compléter heureusement cette œuvre d'érudition.

M. William POIDEBARD, membre de la Société, auteur des notes

de l'*Ode de l'antiquité de Lyon*, avait consacré vingt ans de travail à réunir des documents sur les anciennes familles lyonnaises. Ces documents proviennent des Archives du Rhône et de la Loire, des archives notariales de Lyon, et d'archives particulières mises à la disposition de l'auteur. Sur les instances de ses amis, il se décida à publier une partie de ses recherches. En 1896 parurent les *Notes héraldiques et généalogiques concernant les pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais*, recueillies et publiées par William POIDEBARD. Lyon, imprimerie Alexandre Rey, 1896, in-4, papier vélin teinté, de x et 272 pages, contenant 500 dessins de blasons et 500 notices ; tirage : 210 exemplaires.

Ce livre, sous un titre modeste, constitue un véritable armorial ; il est le complément indispensable des armoriaux déjà parus sur le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais. Il offre cette particularité que presque toutes les familles mentionnées sont roturières ; tant il est vrai que ni les armoiries ni les particules n'ont jamais été des preuves de noblesse.

L'année 1899 a vu l'apparition de deux publications dont le choix indique, comme pour les précédentes, l'éclectisme éclairé de la Société. C'est, en premier lieu, l'*Inventaire du Trésor de Saint-Nizier de Lyon, (1365-1373). Listes des Sépultures de la paroisse, (1346-1348). Documents inédits publiés d'après les textes originaux*, par Georges GUIGUE, à Lyon, imprimerie Mougin-Rusand, P. Waltener et C^{ie}, successeurs, 1899, in-8 de xviii et 87 pages.

Vient ensuite l'*Entrée de François I^{er} roy de France, en la cité de Lyon le 12 juillet 1515*, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel, par Georges GUIGUE, à Lyon, imprimerie de A. Rey et C^{ie}, 1899, in-f^o de xxxix et 180 pages.

Cette intéressante relation du xvi^e siècle, œuvre d'un maître en l'art d'écrire, expose en un style élégant et facile les splendeurs d'une entrée royale au commencement de la Renaissance. M. Georges Guigue, dans une remarquable introduction historique, nous reporte à cette époque brillante, grâce à de nombreux documents que l'on peut consulter aux pièces justificatives, à la fin du volume. Ce sont les délibérations des conseillers de ville, relatives au passage de François I^{er} à Lyon, des correspondances échangées entre les mandataires de la ville, à Paris, et le Consulat, les comptes des dépenses faites pour l'entrée du roi.

Le manuscrit original, sur vélin, d'une très belle calligraphie est enrichi de treize superbes miniatures à pleine page. Il a été exécuté sans doute, soit pour François I^{er} lui-même, soit pour un prince de sa cour. Par suite de quelles aventures est-il arrivé dans la bibliothèque d'une petite ville d'Allemagne ? C'est ce qu'il a été impossible de déterminer malgré de nombreuses recherches. Des négociations furent entamées il y a quelques années entre la Société des bibliophiles lyonnais et la bibliothèque de Wolfenbüttel pour obtenir communication de ce document. Grâce à l'obligeance du très distingué conservateur de ce riche dépôt, le D^r von Heinemann, le précieux manuscrit fut envoyé à Lyon et déposé dans la bibliothèque de cette ville, en mai 1896. La copie du texte en fut faite par M. Georges Guigue ; la maison Dujardin, de Paris, envoya à Lyon un de ses plus habiles praticiens qui photographia avec un heureux succès les curieuses miniatures. Elles ont été reproduites en héliogravure de la manière la plus satisfaisante.

Dans le courant de septembre 1900 paraîtra l'*Histoire du Beaujolais*, de Pierre LOUVET, restée inédite jusqu'à ce jour. L'impression du texte, confiée aux presses de MM. Protat frères, de Mâcon, est terminée présentement. Ce texte sera précédé d'une notice sur la vie et les œuvres de Louvet, par M. Léon GALLE, et d'une introduction historique par M. Georges GUIGUE. L'*Histoire du Beaujolais* formera deux volumes in-8, sur papier teinté, tirés à 300 exemplaires. Elle sera ornée du portrait de Louvet et de reproductions d'anciennes gravures. Les *Mémoires de Louvet* seront suivis par ceux de Trolhier de la Vaupierre, également relatifs au Beaujolais et toujours inédits ; leur valeur documentaire n'est pas moindre que celle de l'œuvre de Louvet. Ils formeront un fort volume in-8 ; à la fin de ce tome III^e on trouvera une table alphabétique de tous les noms cités dans les deux ouvrages.

Depuis sa fondation la Société des bibliophiles lyonnais a eu la douleur de perdre plusieurs de ses membres. Trois d'entre eux, MM. MOREL DE VOLEINE, le comte DE CHARPIN-FEUGEROLLES et le D^r Humbert MOLLIÈRE, par leur érudition, leurs nombreux travaux, les services qu'ils ont rendus à la science, aux lettres lyonnaises et à l'histoire de la région, méritaient que leur mémoire fût particulièrement honorée. Une notice biographique leur a été consacrée ; ces trois opuscules doivent aussi prendre rang parmi les publications de la Société.

Morel de Voleine, sa vie et ses œuvres par H. DE TERREBASSE, à Lyon, Mougin-Rusand, imprimeur, 1894, petit in-4, de 11 et 71 pages, orné d'un portrait, héliogravure Dujardin, de l'ex-libris et des armoiries de M. Morel de Voleine, papier de Hollande, tiré à 100 exemplaires.

Le comte de Charpin-Feugerolles, sa vie et ses œuvres, par A. VACHEZ, à Lyon, imprimerie de Mougin-Rusand, 1898, petit in-4, de 54 pages, orné de deux portraits, des armoiries, de la marque du comte de Charpin et de ses deux ex-libris, papier de Hollande, tiré à 100 exemplaires.

Le Dr Humbert Mollière, sa vie et ses œuvres, par H. DE TERREBASSE, à Lyon, imprimerie de P. Waltener et C^{ie}, 1899, petit in-4 de 36 pages, orné d'un portrait, tiré à 100 exemplaires.

Bureau de la Société, année 1900.

- MM. Maurice DE BOISSIËU, *Président*, à Lyon, rue Vaubecour, 12. — Château de la Doue, par Saint-Galmier (Loire).
 William POIDEBARD, †, *Secrétaire*, à Lyon, rue Jarente, 11. — A. Oullins (Rhône).
 Léon GALLE, †, †, *Trésorier-Archiviste*, à Lyon, quai de la Pêcherie, 1.

Membres.

- Le marquis d'ALBON, à Paris, rue Vaneau, 17. — Château d'Avauges, par Pontcharra (Rhône).
 Julien BAUDRIER, à Lyon, rue Bellecour, 3. — Château d'Amareins, par Montmerle (Ain).
 Eolde BERTHIN, †, à Lyon, rue Saint-Joseph, 15. — A Beaurepaire (Isère).
 Francisque BREGHOT DU LUT, †, à Lyon, rue Pierre-Dupont, 28.
 Arthur BRÖLEMANN, †, à Lyon, quai de l'Est, 14.
 Edward BROSSET-HECKEL, à Lyon, rue de la République, 71.
 Raoul DE CAZENOVE, à Lyon, rue de la Charité, 17. — A la Roquette, montée de Balmont, près Lyon.
 Raoul DE CLAVIÈRE, château de Jarnioux (Rhône). — Rue Jacques-Cœur, 12, à Montpellier.
 Marcel FLACHAIRE DE ROUSTAN, à Lyon, rue Jarente, 4 bis.
 Le baron Frank DE JERPHANION, †, à Lyon, place Bellecour, 37. — Château de la Fay, à Larajasse, par Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône).
 Louis DE LONGEVIALLE, avocat, à Lyon, rue Sala, 4. — Château de Vaurénard, à Gleizé, par Villefranche-sur-Saône (Rhône).
 Irénée MOREL DE VOLEINE, château de Lucardièrre, à Cogny, par Denicé (Rhône).

Henry MORIN-PONS, à Lyon, quai Saint-Clair, 15.

Aimé PERRET, à Lyon, rue de la Part-Dieu, 44. — Ecully (Rhône).

Jean RAMEL, à Lyon, quai Saint-Vincent, 26.

Pierre DE SAINT-VICTOR, à Lyon, chemin de Francheville, 60.

Humbert DE TERREBASSE, *, à Lyon, rue du Plat, 3. — Château de Terre-basse, par Roussillon (Isère).

Statuts de la Société.

I. — Il est établi, à Lyon, une réunion d'amis des livres, sous le nom de SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES LYONNAIS.

II. — Le nombre des Membres composant la Société ne pourra dépasser vingt.

III. — La Société est administrée par un bureau composé de : un Président, un Secrétaire, un Trésorier-Archiviste, nommés tous les trois ans, à la majorité des suffrages des Membres votants, par la voie du scrutin secret ; ils sont rééligibles.

IV. — Chaque Membre a le droit de présenter des candidats aux places vacantes. Il sera procédé, en temps utile, à l'élection, par la voie du scrutin secret, au moyen d'un bulletin portant le nom du candidat et la mention *oui* ou *non*, mis sous enveloppe close.

Il sera permis de voter par correspondance, en adressant le bulletin sous enveloppe à un Membre de la Société. A l'appel de leur nom, ou de celui de la personne qu'ils représentent, les Sociétaires déposeront le bulletin clos dans l'urne. Il sera procédé, séance tenante, par le Bureau, au dépouillement du scrutin et à la proclamation du résultat.

Nul candidat ne sera admis, s'il ne réunit les suffrages favorables des trois quarts des Membres composant la Société.

Le Secrétaire préviendra chaque Membre, par lettre, du jour de l'élection, en indiquant les noms des divers candidats.

V. — Chaque Membre est astreint à une cotisation de 50 francs, payables entre les mains du Trésorier.

VI. — On se réunira au domicile des Sociétaires, indifféremment.

Une Assemblée générale aura lieu au mois de février, chaque année.

Les séances ordinaires se tiendront, à des époques indéterminées, suivant les besoins de la Société et selon l'avis du Bureau. La date, le lieu et l'objet seront indiqués dans une lettre de convocation adressée à chaque Membre.

VII. — Le but de la Société est de publier les manuscrits et de réimprimer les livres rares intéressant la région.

VIII. — L'initiative d'une publication peut être prise par la Société, par un de ses Membres, ou par une personne étrangère.

Si l'initiative est prise par la Société, elle choisira un éditeur *ad hoc*, chargé de préparer et de surveiller la publication ; si elle est prise par un Membre, ou une personne étrangère, ces derniers seront, de plein droit, leur propre éditeur.

IX. — Toute demande en autorisation de publier un ouvrage, sous le patronage de la Société, sera remise à un rapporteur choisi par elle.

Les conclusions de ce dernier entendues en séance, les Membres seront appelés à délibérer sur l'opportunité de la publication qui leur est présentée. L'autorisation de publier sera votée au scrutin secret et devra obtenir l'approbation des trois quarts des Membres votants.

X. — Si la publication donne lieu à un travail personnel, l'auteur devra soumettre son manuscrit au rapporteur, qui produira, en séance, ses conclusions et ses observations. Les Membres présents voteront à la majorité, l'acceptation du travail, l'acceptation avec corrections, ou le refus.

XI. — L'éditeur et le Trésorier, d'accord avec l'imprimeur, produiront en séance le devis des frais d'impression et divers, qui devront être adoptés à la majorité des Membres présents.

XII. — L'éditeur devra surveiller l'impression et corriger les épreuves. Le bon à tirer ne sera donné qu'avec l'approbation de la Société, ou d'un Membre délégué à cet effet.

XIII. — Il sera tiré un nombre restreint d'exemplaires numérotés, ornés de la marque de la Société, apposée sur le titre ou toute autre place honorable et apparente. Chaque exemplaire portera le nom du Sociétaire auquel il est destiné.

XIV. — Un exemplaire sera remis à chacun des Membres, par les soins du Trésorier-Archiviste, qui devra se conformer à l'ordre établi par le tableau de roulement. (Art. xvii.)

L'éditeur étranger aura droit à l'exemplaire dont le numéro suivra ceux attribués aux Membres titulaires.

Les exemplaires *ex dono* prendront la suite.

Il sera placé, dans la réserve, un certain nombre d'exemplaires qui pourront être acquis, par les Membres postérieurement élus, au prix fixé par la Société.

Le reste sera vendu, conformément au prix établi, au profit de la Société.

XV. — L'éditeur et l'auteur auront le droit de faire tirer, à part et à leurs frais, un nombre d'exemplaires déterminé par la Société. Ces exemplaires ne porteront point la marque de la Société et ne seront point numérotés. Il est interdit de les mettre en vente.

XVI. — Les bois, gravures, lettres ornées, copies, etc., etc., établis aux frais de la Société, seront confiés aux soins du Trésorier-Archiviste. Ils seront numérotés et catalogués sur un registre spécial indiquant leur nombre, prix, état et provenance. Ils pourront être prêtés à l'éditeur, sur son reçu et sous sa responsabilité. Ce dernier devra les retirer de l'imprimerie et les remettre en la garde du Trésorier-Archiviste, qui en donnera décharge.

XVII. — Le Trésorier-Archiviste tiendra des registres où seront inscrits :

- 1° Les noms des Membres fondateurs, par ordre alphabétique;
- 2° Les noms des Membres élus, suivant l'ordre de réception;
- 3° Les adresses des Membres, tant à la ville qu'à la campagne;
- 4° Les titres et numéros des exemplaires délivrés à chaque Membre, de façon à établir un roulement équitable pour la distribution des exemplaires numérotés;
- 5° Les titres et numéros des exemplaires délivrés aux libraires;
- 6° Les titres et numéros des exemplaires délivrés *ex dono*;
- 7° Les titres et numéros des exemplaires mis à la réserve;
- 8° Le nombre des exemplaires tirés, leur prix de revient, leur prix de vente;
- 9° Les procès-verbaux des séances, rédigés par le Secrétaire.

XVIII. — Le Trésorier-Archiviste établira, chaque année, le bilan de la Société, qui devra être approuvé par l'Assemblée générale.

XIX. — En cas de dissolution de la Société, l'actif et le passif seront également partagés entre les Membres.

XX. — Le Bureau pourra provoquer la radiation d'un Membre de la Société. Elle sera votée en séance, au scrutin secret, à la majorité des votants. Le vote par correspondance est autorisé.

XXI. — Le décès, la démission et la radiation de l'un des Membres de la Société, comporteront l'extinction de tout droit et prérogative.